

Procès Verbal

Conseil municipal

Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre, à 19 h,
les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Gonnéry
se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal,
sous la présidence de Monsieur Claude VIET, maire,
suite à la convocation adressée le 8 décembre 2025,
conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Claude VIET
Blandine LE SAUCE
Michel ANGER
Denis BIDAN
Auguste AUBIN
Patrice HUET

Nicolas CHEVALIER
Mickaël CALME
Christophe ROBIN
Catherine LE METAYER
Carole SCHNAIDERMAN

EXCUSEES :

Juline RIGOUX
Rachelle RENOUARD

AUTRES INFORMATIONS :

- Madame Blandine Le Sauce est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.
- Le quorum est constaté comme atteint.

ORDRE DU JOUR

1) Contrat d'association école Ste Anne 2025/2026.....	2
2) Autorisations d'engagement des dépenses et investissements 2026 et décision modificative budgétaire	2
3) Questions diverses	4
Autorisation d'engager la procédure d'expulsion d'un locataire en saisissant un commissaire de justice ACTOUEST Huissiers de Justice Pontivy	4
Animation de Noël	5
ALSH	5
Avenant logements 5 rue St Joseph	5

1) Contrat d'association école Ste Anne 2025/2026

Après présentation des dépenses de fonctionnement 2024 de l'école des couleurs, le conseil municipal décide de reporter à la prochaine réunion le vote du contrat d'association 2025/26 de l'école Ste Anne dans l'attente de la vérification des effectifs de l'école des couleurs à la rentrée 2024.

2) Autorisations d'engagement des dépenses et investissements 2026 et décision modificative budgétaire

Budget Général

Vu l'article L.1612-1 Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet aux communes sur autorisation du Conseil municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette,

Il est proposé de faire appel à cette procédure dite d'autorisation de mandatement sans inscription préalables de crédits.

Rappel des crédits ouverts en 2025

Crédits ouverts Dépenses Investissement	670 840 €
A déduire crédits affectés au remboursement de la dette	-42 406 €
Total	628 434 €
Quart des crédits ouverts à retenir	157 108,50 €

Le tableau suivant liste les montants et affectations des investissements concernés :

Programme	Prévisions 2025	Chapitre
Concessions et droit similaires	4 000 €	20
Acquisition matériels, mobilier, travaux	153 108,50 €	21
Travaux en cours	0	23
Total	157 108,50 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2026 dans les chapitres mentionnés ci-dessus, les dépenses d'investissement nécessaires, au-delà des crédits reportés et des crédits de paiement votés, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025, dit que les crédits correspondant aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2026.

Budget Annexe : Logements

Vu l'article L.1612-1 Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet aux communes sur autorisation du Conseil municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette,

Il est proposé de faire appel à cette procédure dite d'autorisation de mandatement sans inscription préalable de crédits.

Rappel des crédits ouverts en 2025 sur Budget Logements 22003

Le tableau suivant liste les montants et affectations des investissements concernés :

Crédits ouverts Dépenses Investissement	1 294 937,46 €
A déduire crédits affectés au remboursement de la dette	- 399 052 €
Total	895 885,46 €
Quart des crédits ouverts à retenir	223 971,36 €

Programme	Prévisions 2025	Chapitre
Frais d'études	10 000 €	20
Acquisition Matériels Mobilier Terrain	2 000 €	21
Travaux en cours	211 971,36 €	23
Total	223 971,36 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2026 dans les chapitres mentionnés ci-dessus, les dépenses d'investissement nécessaires, au-delà des crédits reportés et des crédits de paiement votés, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025, dit que les crédits correspondant aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2026.

Budget Annexe : Logements décision modificative n°3

Le conseil municipal vote la décision modificative n°3 sur le budget 2025 Logements pour permettre le remboursement des échéances de l'emprunt de 300 000€ (2021/23) au budget général :

Section investissement :

Dépenses :

168748 autres dettes	+ 200,00 €
2111 terrains	- 200,00 €

3) Questions diverses

Autorisation d'engager la procédure d'expulsion d'un locataire en saisissant un commissaire de justice ACTOUEST Huissiers de Justice Pontivy

La locataire occupe le logement depuis avril 2022 pour un loyer mensuel de 435,70 € et n'a jamais réglé intégralement ses loyers.

L'ensemble des démarches et actions menées en sa faveur par la mairie et les services sociaux, visant à trouver une issue favorable à sa situation, a été préalablement énumérés.

Au regard de l'absence de régularisation, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure d'expulsion par l'intermédiaire d'un commissaire de justice, hors période de trêve hivernale.

Toutefois, le maire précise qu'il souhaite rencontrer une dernière fois la locataire avant la mise en œuvre de cette procédure.

Animation de Noël

Samedi 20 décembre à partir de 16h30

ALSH

Les éléments financiers de l'ALSH pour l'année 2024/2025 ont été transmis.

Les données sont incomplètes en l'absence d'informations sur les effectifs d'enfants accueillis pour notre commune.

Par ailleurs, les dépenses incluent un séjour à Houédic non validé par la commune.

Il semble que la commune et les écoles n'ont eu aucune information ni communication à ce sujet et aucun enfant de la commune n'y a, a priori, participé.

Il est donc demandé au conseil municipal de ne pas valider la demande de participation dans l'état et d'attendre d'avoir tous les éléments pour délibérer.

Une rencontre sera demandé par Mr le Maire à ce sujet et afin de revoir la clé de répartition des charges, actuellement basée sur le nombre d'habitants, qui apparaît inadaptée et mériterait d'être revue au prorata des journées enfants par commune.

Avenant logements 5 rue St Joseph

Après présentation de l'avancement des travaux des logements sociaux au 5 rue Saint-Joseph, le conseil municipal approuve la signature par le maire ou un adjoint d'un troisième avenant sur le lot 1 Gros œuvre, pour la pose et la fourniture d'un HEA métallique de renfort et soutènement de plancher, la fourniture et la pose de grilles de ventilation suite à la création d'un vide sanitaire et la fourniture d'une pompe pour évacuer les eaux pluviales de ce vide sanitaire, pour un montant de **2 370,00 € HT**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h30

